



TVA et acquisition de services / prestations hors UE

Par NorbertBoutBoul

Bonjour à toutes et tous.

Dans le cadre de mon activité d'éditeur de contenus Web, je vends des prestations dans l'UE (pour faire court, pub Google, siège en Irlande avec num TVA Intracom). J'achète certains services également dans l'UE (noms de domaine, etc).

Pour ces échanges intra UE, je fonctionne sur le principe de l'autoliquidation de TVA.

C'est fastidieux, ça ne sert à rien puisque la TVA due est au final déduite et qu'il n'y a aucun versement. Mais c'est ainsi.

Mais je suis amené à faire acheter des prestations hors UE.

Typiquement des prestations d'hébergement Web, ou des licences de logiciel (USA, Quebec ...).

Toute facturées HT par les fournisseurs.

Ma question : quel process de TVA appliquer ??

Merci pour vos éclairages.

Par NorbertBoutBoul

Je me permets de remonter cette question qui devient cruciale pour moi...

Je suis amené à acheter des prestations hors UE, pour mon entreprise française :

Typiquement des prestations d'hébergement Web, ou des licences de logiciel (USA, Quebec ...).

Toute facturées HT par les fournisseurs.

Ma question : quel process de TVA appliquer ??